L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 26 NOVEMBRE 1873. 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI MATIN, 26 NOVEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par S. Guinault, rue Dauphine, entre Dumaine et St-Philippe—Articles de ménage.

Par B. M. Turnbull, à l'Hôtel de Ville—Les revenus des marchés pour le mois de décembre.

Par G. Léaumont, au No 69 de la rue de Chartres — Articles de toilette, habillements, chapeaux, casquettes, bottes et souliers.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 36 de la rue de Chartres — Marchandises sèches, lingerie et rubans.

SPECTACLES.

Mercredi, 26 Novembre 1873.

ACADEMIE.—Neck and Neck.

La Convention du Peuple.

La Convention du peuple de la Louisiane s'est ajournée, hier, après deux jours de séance. Composée des citoyens les plus honorablement connus de la ville et des paroisses, cette assemblée représentait réellement la population louisianaise. Ses travaux ont été conduits avec calme et dignité, et ses résolutions ont été sagement restreintes au sujet qui avait motivé la convocation de la Convention par le Comité des soixante-dix.

C'est une consolation et un encouragement pour nous, dans la situation où nous nous trouvons, que de voir l'harmonie qui a présidé aux délibérations des délégués du peuple, et l'unanimité qui existe parmi tous ceux qui sont opposés à l'usurpation Kellogg. Nos adversaires ont dû être impressionnés par le caractère imposant qu'ont présenté les réunions de la salle Grünewald, par le fond et la forme des résolutions adoptées et par l'excellence des choix faits pour la formation du Comité qui est chargé d'aller soutenir les demandes de la Louisiane à Washington. M. Kellogg et ses complices doivent comprendre qu'ils n'ont pas partie gagnée; ils ont la possession pour eux, cela est vrai, mais ils n'ont ni la bonne foi ni la légalité et, s'il y a une justice à Washington, ils perdront leur procès.

Nous n'avons plus qu'à attendre patiemment l'issue de ce procès, mais nous pouvons attendre avec la satisfaction de savoir que la défense de nos droits et de nos intérêts est confiée à des hommes honorables, habiles et dévoués qui ne négligeront rien pour assurer le triomphe de notre cause.

La convention du peuple a pleinement répondu à ce que le peuple attendait d'elle; elle a bien mérité de tous les honnêtes gens. Nous en dirons autant du comité des 70 qui a travaillé avec un zèle au-dessus de tout éloge à préparer le dossier du procès.

NOMINATIONS CONSULAIRES.—Nous trouvons dans le *Memorial Diplomatique* diverses nominations consulaires qui intéresseront nos lecteurs.

M. Fauconnet, vice-consul de France à Galveston, qui a géré à différentes reprises le consulat de la Nouvelle-Orléans, notamment depuis le départ de M. Godeaux, est promu au grade de consul de seconde classe et envoyé en cette qualité, à Panama. Nous pensons qu'il restera à son poste actuel jusqu'à l'arrivée de son successeur.

Voici les nominations dont il s'agit :

M. Fauconnet (Charles Prosper), vice-consul de France à Galveston, est nommé consul de seconde classe à Panama, en remplacement de M. de Saint-Charles ;

M. Micheau (Emile), chancelier de 3e classe en disponibilité par suite de suppression d'emploi, est appelé, en la même qualité, à la chancellerie du consulat de France à la Nouvelle-Orléans, en remplacement de M. Doche, décédé ;

Les agences consulaires rétribuées de Manchester, de Galveston et de Cincinnati sont supprimées.

Des agences consulaires rétribuées sont instituées à Ostende, à Philadelphie et à Chicago.

M. Ravin d'Elpeux (Célestin-Auguste), agent vice-consul de France à Cincinnati, est nommé en la même qualité à Philadelphie ;

M. Carrey (Edmond), agent vice-consul en disponibilité, est nommé agent vice-consul de France à Chicago.

FRANCE.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Dans la séance du 6 novembre, M. Buffet a été réélu président de l'Assemblée par 384 voix sur 392 votants; la gauche toute entière s'est abstenue.

On a élu ensuite les vice-présidents et les secrétaires.

C'est dans cette séance que M. Léon Say a présenté sa demande d'interpellation au ministère "sur la non convocation des collèges électoraux dans les départements où il y a des sièges vacants."

Le télégraphe nous a appris, hier, que cette demande a été repoussée par la Chambre, par un vote de 364 contre 314.

Dans la séance du 7, M. Buffet, en prenant place au fauteuil, a prononcé l'allocution suivante :

Messieurs,

Permettez-moi de vous remercier du haut témoignage de confiance dont vous m'avez honoré pour la troisième fois. Dans les circonstances si graves et si solennelles où se trouve le pays, l'honneur de diriger les débats de cette Assemblée est plus grand que jamais; mais la responsabilité est plus grande aussi.

L'autorité dont votre président est investi n'a qu'un seul objet : assurer la liberté, la régularité, le calme et la sécurité de vos délibérations. Cette autorité serait altérée dans son véritable caractère, contre la volonté même de celui qui l'exerce, si elle devait être souvent employée à sa propre défense. Elle est votre garantie à tous; vous avez tous un égal intérêt à ce qu'elle soit respectée. (Marques nombreuses d'assentiment.)

Cette considération ne vous paraîtra peut-être pas inopportune au moment où l'Assemblée, abordant la seconde partie de sa tâche, va chercher à donner au pays, comme je vous le disais au mois d'avril dernier, toutes les garanties de sécurité et d'avenir qu'il est aujourd'hui en son pouvoir de lui procurer.

Les questions qui seront débattues ici touchent aux convictions les plus profondes de chacun de nous : elles excitent dans les âmes des mouvements dont on se défie d'autant moins que la cause en est plus noble et plus désintéressée.

Notre devoir cependant est de dominer ces émotions et de discuter les propositions qui nous seront soumises avec calme et recueillement. Vous assurerez ainsi à vos décisions toute leur autorité morale.

Quand vous aurez prononcé, au droit de discussion succédera le devoir de l'obéissance, qui ne sera méconnu par aucun bon citoyen.... (Très bien ! très bien !)

Sans doute ces résolutions pourront imposer des sacrifices à plusieurs d'entre nous; mais ces sacrifices leur seront aisés et leur paraîtront honorables s'ils considèrent qu'ils les font non pas à un parti, mais à la France elle-même. (Vives marques d'approbation.)

On a souvent, trop souvent, selon moi, parlé de nos divisions. Je ne les conteste pas, mais j'ajoute que, dans toutes les circonstances décisives, notre amour du pays les a effacées. Vous continuerez, messieurs, à vous inspirer de votre patriotisme. Nous ne manquerons pas d'ailleurs, j'en ai la ferme espérance, pour l'accomplissement de notre tâche, du secours si nécessaire que vous avez plusieurs fois solennellement imploré. Dieu protégera la France !

FOIRES ET EXPOSITIONS.—L'excitation à propos de foires et d'expositions dans les grandes villes est passée pour cette saison, mais l'agitation ou le mouvement qu'on se donne, pour avoir des billets de la loterie-concert de la bibliothèque publique du Kentucky, augmente tous les jours d'une manière considérable. Le concert a lieu le 3 décembre, et chacun veut avoir une chance pour ces $1,500,000 en greenbacks, qui doivent être distribuées parmi les détenteurs de billets de loterie. Pour être sûr d'avoir un billet, il faut en faire la demande immédiatement. Le gouverneur Bramlette donnera à tous une chance égale tant que la somme de ces billets ne sera pas épuisée.

—Linge de dessous, chaud, pour messieurs, pardessus et autres vêtements confectionnés, d'hiver, pour jeunes garçons et pour enfants, chez B. T. Walsh, 120, rue du Canal.

THÉÂTRE DE L'OPÉRA. — On donnait hier soir la troisième représentation de *La Favorite*. M. Gadilhe remplaçait M. Gueymard. M. Feitlinger tenait le rôle de Balthasar qui avait été confié à M. Mayan aux deux premières représentations.

A peu de choses près, la salle était aussi bien garnie que le soir de la réouverture du théâtre. En présence de cette nombreuse assemblée, les artistes ont rivalisé de talent.

Décidément la foule s'habitue au chemin de l'Opéra; plus elle entendra chanter comme nos artistes l'ont fait hier, plus elle s'y portera avec empressement. M. Devoyod a été applaudi avec chaleur, et rappelé d'une voix unanime. Mlle Denain et M. Gadilhe ont supérieurement chanté tout le dernier acte; la foule enthousiasmée leur a fait répéter le grand air de la fin *Va dans une autre patrie*.

Demain, reprise du *Trouvère*. M. Devoyod chantera dans le rôle du *Comte de Luna*, M. Gadilhe dans celui de *Manrique*, et M. Mayan dans celui de *Fernand*. Mme Fursch-Madier remplira le rôle de Léonore, et Mlle Denain celui d'Azucena.

La seconde MATINÉE aura lieu samedi; on jouera *L'Article 47*.

CONCERT.—Un grand concert vocal et instrumental sera donné ce soir dans la salle du Lycée, au bénéfice du *Central Congregational Church*. Nous remercions le comité d'arrangements de l'invitation qu'il nous a envoyée.

LOUISIANE.

Correspondance de l'Abeille.

NATCHITOCHES, 17 nov. 1873.

MM. les Editeurs,

A nos jours si pleins de péripéties et d'angoisses a succédé un temps plus calme. Natchitoches a repris son allure tant soit peu affairée, et chacun se ressent du changement. On se rencontre, on se coudoie, on se félicite mutuellement, comme si un grand danger avait été évité. Reste maintenant le quart d'heure de Rabelais, la carte à payer.... Il est vrai qu'avec une émission de papier de ville, allant *crescendo*, beaucoup règlent leur quote-part sans trop sourciller.

Les cotons arrivent de toutes parts, mais, vu la crise monétaire et un marché encore bien incertain, les acheteurs se montrent récalcitrants et peu empressés à accaparer un produit offrant si peu de sécurité.

En attendant, nos cours de Paroisse et de District sont en permanence et les avocats se remuent bel et bon. Jugements sur jugements vont pleuvoir sur notre pauvre population, déjà si impitoyablement lacérée par des taxes arriérées de toutes sortes; beaucoup seront sacrifiées, car, en définitive, il faut régler. Chacun avoue que la situation est bien critique et pense que nous sommes à la veille d'une de ces crises dont il est impossible de calculer la portée, sinon la durée.

L'expérience du passé va porter un coup terrible au système de crédit, et combien peu d'habitants seront en mesure d'entreprendre une récolte l'année prochaine! Le courage ne manque pas, mais le travail devient une énigme de plus en plus difficile à résoudre.

Les nouvelles de Colfax occupent l'attention publique. Il y a sans doute beaucoup d'exagération de part et d'autre. Néanmoins, cet état de choses peut amener des complications, souvent difficiles à prévoir et que des hommes sensés devraient éviter. Inutile de cacher qu'une grande effervescence se manifeste partout.

Des lettres particulières de Shreveport accusent une mortalité de 1300 personnes.

La semaine dernière, la Convention républicaine pour la nomination d'un membre au Congrès pour notre district, nous a amené une nombreuse délégation, parmi laquelle se trouvait notre lieutenant-gouverneur. Une affluence peu usitée se faisait remarquer partout. Tout s'est passé convenablement.

Il y a quelques jours, votre journal reproduisait un article du COTTON BOLL au sujet des résultats obtenus par M. J. Revillon, un de ces hommes pratiques et expérimentés, si rares dans notre Louisiane. Si, comme il le dit, la JUTE détruit le COCOT, cette plante est destinée à devenir populaire chez nous, et M. Revillon aura droit à notre reconnaissance. Notre correspondant serait anxieux d'en faire l'essai, si, par votre entremise, il pouvait se procurer du plant.

[Agréez etc., L. D.

LES NOMINATIONS DE KELLOGG A MANDEVILLE.—Nous recevons de Mandeville la lettre suivante qui indique avec quel sans gêne notre usurpateur traite le peuple de la Louisiane :

Mandeville, le 22 novembre 1873.

M. l'Editeur,

La ville de Mandeville vient d'être sévèrement punie par le gouverneur Kellogg, pour avoir voté le ticket fusionniste. Lors d'une élection tenue au mois d'août dernier, pour un maire et cinq aldermen, le dépouillement du scrutin avait donné, vers une heure, 54 voix à la liste fusionniste et 14 aux candidats républicains, comme l'ont prouvé les votes comptés après que la boîte du scrutin eût été brisée par un M. Bosque, à cause du refus des commissaires de laisser voter M. Deslondes, secrétaire d'Etat, qui était venu se reposer de ses travaux à Mandeville. M. Deslondes menaça de faire faire les nominations à son choix.

Un nouveau venu du nom de Leet, étranger qui nous a gratifié d'un petit journal appelé le *Wave* et qui avait voulu, à toute force, obtenir du Conseil une subvention de $250 pour imprimer quelques ordonnances, s'étant vu refuser cette subvention, se fâcha tout rouge, et menaça, lui aussi, de faire nommer un conseil de son choix, mais l'absence du grand maître avait tout retardé.

Mais voilà que, depuis quelques jours, nous sommes gratifiés de ces nominations. Sur les cinq aldermen et un maire, il y a cinq noms, tous illétrés et étrangers; le maire est un vieux noir.

Maire et aldermen, tous ensemble, ne paient pas trois piastres de taxes; et ils auront à légiférer sur les propriétaires blancs qui paient plus des neuf dixièmes des taxes; ils ont ont déjà nommé pour leur secrétaire, Leet, le gazettier. Il obtiendra sans doute ses $250 pour impressions, c'est le commencement.—VERITAS.

Voici les noms des élus de Kellogg : maire, Israel Jones ; aldermen, Rev. Levy Johnson, Sam. Robinson, Joseph Mathews, Joseph Dulany.

Nous empruntons à la *Sentinelle* de Thibodeaux les paragraphes suivants :

Beaucoup de planteurs ont terminé leur roulaison, et ceux-là comme vous pensez, n'ont pas été favorisés par le rendement. A tel point que celui qui comptait faire cent boucauts n'en a fait qu'une quinzaine, que celui qui pensait en faire quatre cent n'en fait que cent cinquante, etc. Cependant à côté de ces malchanceux il se trouve des veinards, en petit nombre il est vrai, mais il s'en trouve. Par exemple on nous rapporte qu'à Raceland 100 arpents de cannes ont donné 163 boucauts de sucre, et que Messieurs Howell & Newell ont obtenu un boucaut et demi l'arpent. Il y en a quelques autres qui se trouvent dans cette catégorie, mais ils sont si rares qu'il ne faut pas s'étonner s'ils passent inaperçus.

— Mardi dernier, pendant que le vent soufflait avec violence, la maison de résidence de l'habitation "Magnolia Grove", située à la station Terrebonne, appartenant autrefois à Mme Tanner, et depuis devenue la propriété de M. Gragin, a été détruite par le feu, durant la journée.

Dans la soirée de la même journée, le feu s'est déclaré dans le bois de corde employé pour la roulaison dans la sucrerie de Mme veuve Troeclair, et, avant qu'on ait pu s'en rendre maître, il avait déjà consumé plusieurs cordes.

—Dimanche dernier, le train de passagers de la ligne Morgan, venant de la Nouvelle-Orléans, a coupé en deux un homme de couleur étendu sur la voie, entre la station Raceland et celle du Lafourche Crossing. Le coroner s'est transporté sur les lieux. D'après ce qu'on rapporte, un mandat d'arrestation aurait été lancé contre l'ingénieur qui, ce jour-là, conduisait le train.

— Nous lisons dans le *Lafayette Advertiser* :

Mardi dernier, un jeune homme nommé Albert Delahoussaye, étant à la chasse et par inadvertance ayant mis double charge dans un des canons de son fusil, son arme creva entre ses mains, et il eut deux doigts de la main gauche emportés. Le Dr. Hopkins en fit l'amputation et nous apprenons que l'accident n'aura pas de suites très graves.

— Une des plus vieilles résidentes de notre paroisse, Mme Vve Jean Dominguez, compagne d'un de ces hardis aventuriers qui étaient venus s'établir dans nos riches plaines des Attakapas, est décédée mercredi, 12 courant, à l'âge de 86 ans. Une foule nombreuse, composée principalement de ses enfants et petits-enfants l'accompagnaient, jeudi dernier, à sa dernière demeure.

— Le gouvernement prussien organise une flottille de monitors cuirassés d'un tirant d'eau de cinq pieds, et armés de deux canons de 14 centimètres, qui stationneront à Cologne et serviront à la défense du Rhin; ils pourront le remonter jusqu'à Mayence.

Les deux premiers seront terminés dans trois mois.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

La Convention du Peuple.

SECOND JOUR.

La Convention est appelée à l'ordre, à dix heures et demie, par le président, M. W. B. Egan, de Caddo, qui déclare que le comité chargé de préparer les résolutions, ne sera pas prêt à présenter son rapport avant onze heures.

Sur motion de M. Carleton Hunt, la séance est donc levée jusqu'à midi.

A midi, le maillet du président se fait encore entendre et les membres reprennent leurs sièges qu'ils avaient quittés un instant.

M. Girod, délégué de la paroisse Lafayette, s'avance dans la salle et montre ses lettres de créance au comité de vérification de pouvoirs, qui l'accepte sans difficulté.

M. R. H. Marr, d'Orléans, président du comité de résolutions, lit alors le rapport de son comité.

Il passe en revue l'histoire des dernières élections et dénonce énergiquement le gouvernement usurpateur, imposé à la Louisiane par les baïonnettes fédérales.

Il prouve que Kellogg et Antoine n'étaient même pas éligibles, quand ils ont aspiré, l'un à la place de gouverneur et l'autre à la place de lieutenant-gouverneur; puisque le premier était, au moment des élections, un sénateur des Etats-Unis, et le second un collecteur de la Douane.

M. Marr présente aussi les résolutions suivantes, au nom du comité dont il est le président :

Résolutions.

1. Résolu que le peuple de la Louisiane, représenté par cette Convention, proteste solennellement, au nom de nos libertés constitutionnelles, contre le gouvernement de Kellogg, qui n'est qu'une usurpation et qui a été établi en violation de la Constitution et des lois de l'Etat, au détriment de nos intérêts les plus matériels et au mépris du droit incontestable que nous avons tous de nous gouverner nous-mêmes.

Nous déclarons que ce gouvernement, qui nous a été imposé et qui a été maintenu depuis par les autorités fédérales, n'a pas droit à notre respect et à notre obéissance; que, le peuple de la Louisiane ne s'y est soumis, que parcequ'il ne voulait pas se mettre en conflit avec les armées des Etats-Unis; et que, quoique nous n'ayons pas eu recours à la violence pour résister à ce gouvernement, qui nous prive de nos droits de citoyens et qui fait de nous les véritables esclaves d'un pouvoir absolu, nous devons à notre dignité de déclarer publiquement à nos concitoyens des autres Etats de l'Union américaine et au gouvernement fédéral, que nous n'avons jamais cessé de résister à cette usurpation, et que nous prétendons y résister encore par tous les moyens en notre pouvoir, sauf, seulement, par la force.

2. Résolu, que, si cette usurpation continue à être maintenue, le peuple de chaque Etat de l'Union devra s'attendre à être, comme nous, menacé d'un pareil outrage, toutes les fois que les intérêts du parti dominant l'exigeront. Le gouvernement des Etats ne dépendra plus alors que de la volonté toute-puissante d'un pouvoir centralisateur, et le droit qu'a le peuple de se gouverner lui-même, cessera, de ce moment, d'exister.

3. Résolu, que l'outrage sans parallèle qui a été commis à l'égard de la Louisiane, au mépris de la volonté du peuple, est dû exclusivement à l'intervention arbitraire des autorités fédérales dans nos affaires locales, ainsi qu'il a été prouvé, et ainsi que l'a proclamé le comité d'enquête du Sénat des Etats-Unis.

La plus simple justice exige donc que le Congrès national nous accorde une réparation.

4. Résolu, que notre sénateur, et que nos membres du Congrès, représentant l'Etat en général et nos différents districts, soient requis de se trouver à Washington, pour assister à l'ouverture des deux Chambres, afin de réclamer leurs sièges et de faire valoir leurs droits.

5. Résolu, que nos estimables concitoyens, John A. Campbell, Randel Hunt, R. H. Marr, H. W. Ogden et William S. Spencer, soient désignés pour faire partie d'un comité, chargé de représenter la Louisiane à Washington et de soumettre au mémoire au Congrès, pour protester contre l'usurpation de Kellogg et pour réclamer les franchises et les libertés qui nous sont garanties par la Constitution des Etats-Unis.

6. Résolu, que le mémoire préparé par le comité de soixante-dix et adressé au président et aux membres du Sénat, à l'orateur et aux membres de la Chambre des Représentants du Congrès national, approuvé et signé par les citoyens de l'Etat, soit ratifié et adopté par cette Convention, pour être présenté à Washington par le comité, en même temps que tous les témoignages, recueillis par le comité de soixante-dix, et le rapport, soumis à la Convention par un comité spécial, et dûment approuvé.

7. Résolu, que le président soit autorisé à nommer un comité de voies et moyens, qui devra être composé de trois citoyens de chacun des wards de la paroisse d'Orléans et de chacune des paroisses de l'Etat, qui aura pour mission de solliciter et de recevoir des souscriptions, pour aider au rétablissement d'un gouvernement libre dans l'Etat de la Louisiane. Ces fonds devront être remis au comité de soixante-dix, et les membres du dit comité de voies et moyens, sont autorisés à prendre des aides, s'ils le jugent convenable.

8. Résolu, que le comité de soixante-dix soit requis de maintenir son organisation en permanence, jusqu'à ce que les affaires de la Louisiane soient définitivement réglées, et d'agir comme un comité exécutif de la Convention, ayant pouvoir de remplir toutes les vacances qui pourraient survenir et d'augmenter le nombre des membres du comité chargé d'aller à Washington ou de tout autre comité désigné par cette Convention.

9. Résolu, que lorsque cette Convention s'ajournera, elle le fera en prenant l'engagement que les délégués seront prêts à se réunir de nouveau, si le président de la Convention juge à propos de les convoquer.

10. Résolu, que tous les citoyens de l'Etat, qui pourraient avoir des mémoires renfermant des témoignages relatifs aux élections du 4 novembre 1872, soient priés de les envoyer immédiatement au comité de soixante-dix à la Nlle-Orléans.

Après la lecture de ces résolutions, qui ont été applaudies à plusieurs reprises, M. W. F. Ogden, de Concordia, demande la parole.

Il dit, qu'à son avis, le rapport n'est pas assez détaillé. Il voudrait que l'on rappelât au Congrès toutes les infamies commises par Kellogg et par ses acolytes depuis leur mise en possession du gouvernement de l'Etat par le fameux ordre du juge Durell.

M. Ogden a la parole facile, et il exprime ses pensées avec chaleur et avec conviction.

Il dénonce l'expédition de l'Ozark dans la paroisse Grant et accuse directement William Pitt Kellogg de complicité dans le crime horrible commis dans les environs du petit village de Colfax.

Des applaudissements unanimes viennent saluer le jeune orateur lorsqu'il reprend sa place.

M. R. H. Marr défend le rapport de son comité. Il dit qu'il est assez détaillé et qu'il ne faudrait pas l'encombrer inutilement. Il demande l'adoption des résolutions présentées par lui, parce qu'à son avis, elles contiennent un résumé de toute l'histoire politique de la Louisiane depuis un an.

M. Marr craint que s'il fallait énumérer toutes les infamies de Kellogg un volume ne suffirait pas.

Sur motion donc, le rapport du comité de résolutions est mis aux voix et adopté par acclamation.

M. H. M. Hyams, d'Orléans, désire faire ajouter la résolution suivante au rapport du comité;

Résolu, que la Convention proteste contre le maintien de troupes et de navires de guerre, en temps de paix, par le gouvernement usurpateur de Kellogg, comme étant en violation du premier article de la Constitution des Etats-Unis; et, que le peuple de la Louisiane ne tolère un pareil abus, que parce qu'il ne veut pas se mettre en conflit avec le gouvernement national.

M. Marr dit que cette résolution est inutile. Le rapport du comité contient déjà un exposé de tous les griefs du peuple de la Louisiane contre l'usurpation Kellogg.

M. Hyams persiste à demander l'adoption de sa résolution.

Il est soutenu par le docteur Tarleton, de St-Landry.

Après quelques débats, la résolution, dite supplémentaire, de M. Hyams est finalement adoptée.

M. John Sheppard, d'Orléans, présente la résolution suivante :

Attendu, que certains citoyens de la paroisse Grant ont été mis en état d'arrestation et enfermés dans la Prison de Paroisse de la Nouvelle-Orléans, accusés de certains crimes politiques; en conséquence,

Qu'il soit résolu, que la Convention nomme un comité pour faire une investigation, relativement à la cause de leur arrestation et pour s'efforcer de leur faire obtenir, sans retard, un jugement devant une cour compétente et devant un jury de leurs propres concitoyens, afin que, s'ils sont déclarés innocents, ils puissent retourner au sein de leurs familles, qu'ils ont laissées sans protection.

M. Marr explique que le comité de soixante-dix a déjà pris les mesures nécessaires relativement aux prisonniers de la paroisse Grant, et que le dit comité ne négligera rien pour leur faire rendre justice.

M. Sheppard dit qu'il ignorait ce fait et retire sa résolution.

Sur motion du docteur Samuel Choppin, le président nomme un comité, composé du docteur Choppin et de M. Marr, pour aller inviter le gouverneur McEnery à faire un discours à la Convention, avant l'ajournement définitif.

Pendant l'absence du comité, sur motion de M. J. O. Nixon, d'Orléans, l'assemblée vote des remerciements au président et aux secrétaires.

Sur motion de M. Hyams, d'Orléans, le nom de l'honorable Michael Ryan, de Rapides, est ajouté à la liste des délégués qui doivent partir pour Washington.

Le gouverneur McEnery fait alors son entrée dans la salle et monte sur la plate forme, au milieu d'applaudissements enthousiastes.

Le gouverneur fait un long discours, dans lequel il dénonce les fraudes monstrueuses commises par le parti radical.

Il nie énergiquement que les citoyens de la Louisiane aient accepté passivement le gouvernement usurpateur de Kellogg, parce que, menacés par les baïonnettes fédérales et sous le coup d'une saisie judiciaire, la plupart d'entre eux ont été forcés de payer leurs taxes aux collecteurs du pseudo-gouvernement.

En jetant les yeux sur le "Republican" de la Nouvelle-Orléans, le journal officiel de la clique radicale, on voit, cependant, une longue liste de contribuables, que le juge d'une cour illégale, créée par la Législature batarde de Kellogg, poursuit, pour n'avoir pas voulu payer leurs taxes.

A l'appui de sa déclaration, il rappelle l'histoire du sénateur Booth, qui a été enfermé à la prison de paroisse, pour avoir refusé d'obéir au mandat de cette cour illégale.

Le gouverneur McEnery fait un appel énergique au patriotisme des Louisianais, et il termine son discours par cette belle phrase : "Que signifient les richesses, au prix de la liberté et de l'honneur !"

Avant de prendre congé de la Convention, le juge Egan, de Caddo, annonce aux délégués, que le comité des voies et moyens a pris des arrangements avec les différentes lignes de bateaux et de chemins de fer, pour qu'ils n'aient pas à payer leur passage à leur retour.

La séance est levée alors, et la Convention s'ajourne *sine die*.

Association des Screwmen.

Les Screwmen sont sortis en procession, hier, et ont défilé dans les rues principales de la ville. — Ils étaient très nombreux et leur tenue était irréprochable.

En passant devant les bureaux de l'*Abeille*, le cortège s'est arrêté pour nous donner une agréable sérénade. Nous prions les Screwmen de vouloir bien accepter nos remerciements.

Séance du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal se réunit à midi, sous la présidence du maire Wiltz. Tous les fauteuils des administrateurs sont occupés.

M. Calhoun, administrateur du département des comptes publics, présente son rapport de la semaine, contenant plusieurs ordonnances relatives à des règlements de comptes, qui sont approuvées sans difficulté.

M. Brewster, administrateur du département de la police, présente une ordonnance, dans laquelle il demande que tout propriétaire d'une maison, où il y aura un escalier sans balustrade, soit condamné, à partir de l'adoption de l'ordonnance, à $100 d'amende. L'ordonnance est faite pour protéger les pompiers contre des accidents assez fréquents.

Après quelques débats assez insignifiants, le Conseil s'ajourne.

TEMPERATURE. — 25 Novembre 1873. Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrades
8 A. M.	52	11
12 M.	72	22
3 P. M.	72	22
6 P. M.	66	19

Le Procès du Maréchal Bazaine.

1ER CONSEIL DE GUERRE, SIÉGEANT AU GRAND TRIANON.

Présidence de M. LE DUC D'AUMALE.

Audience du 6 novembre 1873.

TRIANON, 7 novembre.

La séance est ouverte à une heure.

M. le procureur de la République Lallemand est appelé à la barre. M. Lallemand a déjà été entendu.

Il s'agit aujourd'hui de la dépêche dont le témoin a été chargé vers la fin d'août pour le maréchal de Mac-Mahon. M. Lallemand est arrivé à Sedan le 29 et a remis la dépêche dont il était chargé à M. le général Beurmann. Il ignorait le contenu de cette dépêche, mais le colonel Turnier lui a dit qu'elle était très importante.

M. l'abbé Bertmann succède à M. Lallemand. Il se borne à confirmer ce qu'on sait déjà par M. Magnan; il a été chargé le 23, au Ban Saint-Martin, par le maréchal Bazaine, de faire parvenir par la poste, voie de Belgique, plusieurs lettres dont l'une à l'adresse de Mme la maréchale Bazaine.

Les autres lettres provenaient de blessés de l'armée et étaient adressées à leurs familles. Le témoin n'est acquitté de sa mission, muni d'un sauf-conduit pour traverser les lignes prussiennes. Sur une question de M. le général Pourcet, M. l'abbé Bertmann déclare n'avoir été chargé d'aucune mission verbale.

M. Bouchon-Garnier, procureur impérial à Sedan.

Ce témoin se trouvait à Sedan quand M. Lallemand y arriva le 29. Il n'a pas vu M. Lallemand remettre cette dépêche au général de Beurmann, mais il a entendu le général de Beurmann dire : "Je viens de recevoir des nouvelles qui ont leur importance."

M. le général Pourcet prend acte de ces paroles, M. le général de Beurmann ayant déclaré dans l'instruction n'avoir aucun souvenir de les avoir prononcées.

M. le colonel Meleion d'Arc, commandant de place à Saint Malo.

Le 29 août il se trouvait à la citadelle de Sedan avec M. Holmes, filateur à Mouzon, quand M. Lallemand lui remit une dépêche. M. Meleion d'Arc en prit connaissance et, frappé de leur importance, conduisit M. Lallemand chez le général de Beurmann.

Cette dépêche annonçait que l'armée de Metz, non seulement n'était pas écrasée, mais qu'encore elle pourrait franchir le cercle d'investissement.

Cette déposition n'ajoute aucun détail nouveau aux faits déjà connus par les précédents témoins.

M. Entz, fabricant de draps à Sedan.

Ce témoin était attaché à l'état-major de la garde nationale le 29, près de M. le général de Beurmann.

Il ignore l'existence de la dépêche du 29 ou du moins n'en a jamais entendu parler à cette date.

M. Houlmes est appelé.

Le 29 août, dit-il, vers 9 heures du matin, je me suis rendu, suivant mon habitude, à la place de Sedan. En arrivant, j'ai vu le colonel Meleion d'Arc et le général de Beurmann causant ensemble. Le général tenait un papier à la main.

Tenez, me dit-il, voilà une dépêche importante de Metz; voulez-vous la porter au maréchal de Mac-Mahon ? J'ai accepté.

Je suis enfin arrivé à Raucourt, presque au moment où l'empereur y arrivait lui-même. Là j'ai dit la mission dont j'étais chargé; un général a voulu me prendre ma dépêche.

J'ai insisté pour la remettre moi-même, et on m'a conduit devant l'empereur, qui, après l'avoir lue, m'a envoyé chez le maréchal de Mac-Mahon, à qui j'ai porté la même dépêche. Il l'a lue à son tour, mais n'a pas paru en être frappé.

Il est deux heures dix minutes, la séance continue.

—On assure que M. Régnier a écrit, il y a un jour ou deux, une longue lettre au rédacteur de la *Concorde*, de Versailles, pour "justifier" sa fuite à l'étranger, et et se "laver" des imputations calomnieuses de la presse parisienne.

—Un journal donne sur M. le maréchal Bazaine un détail inédit.

Le voici : —Au temps où M. le général Bugeaud guerroyait victorieusement en Afrique, Mgr le duc d'Aumale et M. Bazaine servaient dans le même régiment d'infanterie légère; le premier était capitaine et le second sergent-major.

Le régiment auquel ils appartenaient n'était autre que le 42e de ligne, qui s'est particulièrement fait remarquer pendant la première période de la guerre de 1870.

Un correspondant de Berlin nous transmet les résultats suivants des élections au Landtag prussien :

D'après les calculs même des journaux officieux, les catholiques ont remporté des succès éclatants sur le Rhin et dans la Westphalie. Dans les provinces Rhénanes, ils ont 30 sièges au lieu de 29, ce qui fait un gain de 11 sièges, dont 5 enlevés aux nationaux libéraux et 6 aux conservateurs. Ils en ont 18 en Westphalie. Ils en auront probablement 9 en Silésie. Si l'on ajoute à cela 2 en Saxe, 2 dans le Hanovre, 1 à Nassau et 5 dans la province de Prusse, on peut prévoir que la fraction du centre sera portée de 62 à 74 députés, peut-être même à 85. Avec les 19 Polonais, ils formeraient dans la Chambre une majorité de 100 à 105 voix qui voterait avec ensemble sur toutes les questions religieuses.

M. Falk, ministre des cultes, a laissé poser sa candidature dans une circonscription de Berlin.

—Anselme Petetin a succombé aux suites d'une attaque d'apoplexie dont il a été frappé à Lyon.

Né en Savoie, sous la République, M. Anselme Petetin, qui avait déjà été préfet de la Haute-Loire, fut nommé, à la suite de l'annexion, préfet du département de la Savoie, et plus tard directeur de l'Imprimerie impériale.

Il avait écrit dans divers journaux et revues, et notamment dans la *Revue encyclopédique* et dans le *Siècle*. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages ou brochures politiques; de la *Patrie* (1831); du *Droit d'Association* (1847); de l'*Annexion de la Savoie* (1859), etc.

Un frère de M. Petetin est établi aux Attakapas, en Louisiane.

ENTREPOT DE TAPIS.

No. 17 de la rue de Chartres. A. BROUSSEAU, Importateur, [illegible]

TAPIS—[illegible] TOILES CIREES—[illegible] NATTES—1000 rouleaux [illegible]. STORES, Corniches, couvertures de tables et de pianos.

RIDEAUX en dentelle et dentelle Nottingham. BROCATELLES, COTELINES, terries, reps, &c. CRIN, plumes, [illegible] &c. &c. 19nov—6PP

ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIREES.

ELKIN & CO.,

168........RUE DU CANAL........168

REÇOIVENT, en ce moment, directement par vapeur de—

TAPIS anglais, Velours et Bruxelles;
TAPIS trois plis et Ingrain;
TOILES Cirées de toutes largeurs;
STORES, Corniches, &c., qu'ils offrent à très bas prix.

16 sept—3mPP

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans. — Messieurs les Sociétaires sont informés que l'élection des officiers de la Société aura lieu DIMANCHE prochain, 30 novembre. Le bureau sera ouvert de midi à 4 heures précises.

L'Assemblée générale trimestrielle aura lieu immédiatement après et sera suivie du dépouillement des votes.

Par ordre du Président. Le Secrétaire, A. KAESTNER. 25nov—2t

Avis au Public.

E. BOURSIER, de l'ancienne maison E. BOURSIER & Co., désire d'en informer son associé M. P. [illegible], dont il est le liquidateur, [illegible] qu'il a ouvert un nouvel établissement de TEINTURERIE et D'APPRETS, rue Bourbon, No. 69, ancienne maison Graham Lohan, où il espère de sa nombreuse clientèle, la continuation de son bienveillant patronage. La nouvelle maison est sous la raison sociale E. Boursier & Thiré. 26 nov—2t.

United States District Court, District of Louisiana—In the matter of Gustave Winchill & Co.—Bankrupts.—No. 1160.—In Bankruptcy.

WHEREAS GUSTAVE WINCHILL individually and as a member of said firm of New Orleans and District aforesaid, duly declared bankrupt under Act of Congress of March 2d, 1867, has this day filed in said Court, a petition praying for a discharge and certificate thereof from all his debts and other claims provable under said Act.

Notice is therefore given to all creditors who have proved their debts, and to all other persons in interest, that the 16th day of December, 1873, at 11 A. M. is assigned for the hearing of the same, and that they may then and there attend and show cause, if any they have, why the prayer of the said petition should not be granted; and further notice is given, that the Bankrupt will undergo an examination before Register Kellogg, on the 16th day of December, A. D. 1873, at 11 A. M., at his office, Customhouse building.

Clerk's Office, New Orleans, November 24th, 1873. E. LOEW, Deputy Clerk. nov 26—des 3&10

Bureaux de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, au coin des rues Carondelet et Baronne.—Nouvelle-Orléans, 17 novembre 1873. — Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de (3) trois pour cent—lequel sera payé aux Actionnaires à dater du 25 novembre 1873.

V. RIVIERE, Secrétaire. 25 nov—2t

Le steamer MINNESOTA, arrivé de Liverpool et de Bordeaux, a commencé son déchargement au poteau 22, 3e District, LUNDI, à 1 heure P. M. Les consignataires sont priés de faire leurs entrées en Douane et de venir recevoir les marchandises [illegible] autrement les dites marchandises seront emmagasinées à leurs frais et risques.

Aucune réclamation pour marchandises avariées ne devra être admise à moins que la validité n'en soit prouvée sur la Levée avant que les marchandises aient été enlevées. Les consignataires obligeraient beaucoup en évitant les désagréments et les frais en faisant recevoir les consignations par des personnes capables.

Pour la livraison des marchandises, il faut se procurer, aux bureaux des soussignés, un ordre qui sera donné sur paiement du fret.

A. K. MILLER & CO., Au No 30 de la rue Carondelet. 25nov—2t

Institutrice.

UNE DAME qui peut enseigner l'Anglais, le Français, la Musique et le Dessin, désire trouver une place d'institutrice dans une famille, soit en ville, soit à la campagne à proximité de la ville. S'adresser au rédacteur de l'ABEILLE.

DEMANDE DE COUTURIERES EN GANTS.

ON demande, de suite, des ouvrières pour la confection des gants. La préférence sera donnée aux personnes qui connaissent le métier ou qui auraient déjà travaillé à la couture des gants. Pour les renseignements, s'adresser rue des Remparts, au No 312 entre les rues Ursulines et Esplanade. 25nov—5t

En Débarquement

De la barque RUNEBERG, de Bordeaux.

100 barriques VIN ROUGE, "Côte de Clairac," et à vendre par C. CAVAROC & SON. 26nov—2t 20 rue Decatur.

Genièvre de Hollande.

EN débarquement du steamer VANDALIA, venant de Hambourg— 15 1/2 Pipes GENIEVRE Steamboat, J. Meeus. A vendre par AMEDEE COUTURIE, No 82 rue Vieille Levée. 21 nov—3t

Cruse & Fils Frères.

Vins fins, Rouge et Blanc de Bordeaux.

70 CAISSES St. Estèphe, pts & qts.
do St. Julien
do Margaux,
do Pontet Canet,
do Chateau Pontet Canet, pts & qts.
do Chateau Lafitte, pts & qts.
do Sauterne,
do Haut Sauterne,
do Chateau Léoville,
do Chateau La Tour Blanche, pts & qts.
do Chateau Yquem,

En débarquement du navire Runeberg, de Bordeaux.

Fromage Roquefort.

5 caisses de 12 pains Fromage Roquefort. En débarquement du steamer Vandalia, du Havre.

Marchandises Nouvelles.

Jambons, Sardines salées,
Langues de Bœuf, Sardines rousses,
Breakfast Bacon, Anchois aux épices,
Bœuf salé, Harengs fumés,
Pork salé, Saumon do
Bœuf brayé, Maquereaux do
Homards, Maquereaux salés.

En débarquement et à vendre par J. B. SOLARI & SON, 23nov—3t 43 rue Royal.

Avis aux Consignataires.

La barque norvégienne RUNEBERG, capitaine Frederiksen, arrivée de Bordeaux, commencera son déchargement MERCREDI, 26 novembre, au poteau 17, 2me District.

Avis est donné aux consignataires de faire leurs entrées en Douane et venir recevoir leurs marchandises sur la Levée, autrement les dites marchandises seront emmagasinées à leurs frais et risques.

Aucune réclamation ne sera admise à moins qu'elle ne soit faite sur la Levée.

Ni le capitaine ni les consignataires de la barque norvégienne RUNEBERG ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage. QUEYROUZE & BOIS, Au coin des rues Bienville et Vieille-Levée. 23 nov—3

Avis.

Le steamer allemand VANDALIA, capitaine W. C. Franzen, venant de Hambourg, de Southampton et de la Havane, commencera le déchargement de sa cargaison sur la Levée au poteau 42-43, Quatrième District, LUNDI le 24 courant. Les consignataires sont requis de faire leurs entrées en Douane aussitôt que possible, de prendre promptement livraison de leurs marchandises, à défaut de quoi elles seront emmagasinées à leurs risques et périls.

Aucune réclamation ne sera valable si elle n'est pas faite sur la Levée.

WILLIAMS, RUFFERTI & CO., 22nov—3t 163 rue de la Commune.

MADAME GROUX,

LA célèbre costumière, a transféré ses magasins du No. 38 de la rue Conti, au No. 68 de la rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, local plus avantageusement situé, plus beau et plus agréable. Elle sera heureuse d'y fournir à ses nombreux amis et clients des costumes de fantaisie, des costumes de bals masqués, des domines, et une variété de tout ce qu'il y a de plus recherché dans ce genre. N'oubliez pas le No 68 de la rue Dauphine. 3 oct—3m

APPAREIL PERFECTIONNE DU GAZ BARBARIN,

A bas prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans, au Mississippi et en Louisiane.

Fabrique et magasin au No. 3 du Triangle Building et No. 34 de la rue Poeyfarre (derrière la Nouvelle Levée), entre les rues Delord et Calliope, Nouvelle-Orléans.

P. ROBERTS, Surintendant. 6av—1an L. [illegible]

Cinquante mille piastres

SERONT prêtées par la METROPOLITAN LOAN AND SAVINGS BANK, au No. 14 de la rue du Camp, au coin de [illegible] sur des DIAMANTS, PERLES, MONTRES, BIJOUX, PIANOS, OBLIGATIONS DE L'ETAT OU DE LA VILLE—à un intérêt de quatre pour cent par mois. [illegible] 4juil—1an T. D. VAN HORN Caissier.

Cigares, Tabacs.

Cigares de la Havane et du Pays, CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS.

ET un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer—à vendre à bas prix, par ED. L. ZELL, Coin des rues Canal et Carondelet, Nouvelle-Orléans, Lne. 14 déc—1an

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULOR, No 58, RUE VIEILLE-LEVEE, No 58 Encoignure Bienville.

Manufacture à Vapeur de : TABAC A FUMER ET A PRISER. Et Importateur de : CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c. 14juin—1an Nouvelle-Orléans

Modes, Robes, Confections.

Mme GOILARD,

68........RUE ROYAL........68

A LE plaisir d'annoncer aux dames de la Nouvelle-Orléans, son retour de France avec un magnifique assortiment de nouveautés qu'elle vient de déballer et dont elle fera l'ouverture demain, LUNDI, 17 novembre.

Parmi ces marchandises, elle recommande tout particulièrement :

CHAPEAUX modèles, venant des premières maisons de Paris.
CEINTURES haute-nouveauté.
COLLERETTES à la Médicis.
COSTUMES à des prix exceptionnellement avantageux.
Confections comprenant tous les derniers genres.
BIJOUTERIE ET ARTICLES DE FANTAISIE.

Pour se conformer aux exigences des temps, MME GOILARD vendra toutes ces belles choses à des conditions aussi avantageuses que possible. Elle rappelle aussi aux dames que ses ateliers de couture exécutent très promptement et à des conditions analogues à celles indiquées ci-dessus, toutes les commandes qui lui sont faites. 16nov—3m NOVD

AVIS. — PAR SUITE DE LA GRANDE BAISSE dans les prix de nos produits, de la réduction de [illegible] du fret, et de la faiblesse des cours du fer et du change étrangers, nous consignons, notifions, par le présent, aux expéditeurs de graines de coton et à tous ceux que cela concerne, qu'à dater de VINGT DE NOVEMBRE nous payerons DIX PIASTRES ($10) pour la tonne GRAINE DE COTON délivrée au moulin dans nos sacs.

(Signé) UNION OIL CO. MERVILLE OIL WORKS CO. LOUISIANA OIL CO. A. A. MAGINNIS' SONS.

Nouvelle-Orléans, 12 Nov. 1873. 15 nov—2t—Mpo

MILLER & DIELMANN,

Aux Nos 50, 52 et 54 de la rue Poeyfarre.

GRANDE REDUCTION DE PRIX.

NOUS appelons l'attention de nos nombreux amis et clients de la ville et de la campagne sur notre bel stock de PETARDS, VIN FIN de la Compagnie, CANDIES en boîtes et JOUETS en tous genres pour les jours de fête; ainsi que sur notre stock de CANDIES. Nous offrons tous les articles à très bas prix.

Nous les livrons, sans frais de transport, aux bateaux et aux dépôts. 25 nov—1m

Argent! Argent! Argent!

AVANCES libérales d'argent sur diamants, montres, bijoux, argenterie; sur mandats de PÉAGE, en ville ou la balle, au No 148 de la rue de la Commune, en face de l'Hôtel St-Charles. Confidence strictement observée.

M. JOSEPHSON, Directeur. 23nov—1m

FACTORS' AND TRADERS' INSURANCE COMPANY,

37........Rue Carondelet........37

NOUVELLE-ORLEANS, 17 NOVEMBRE 1873.

(Extrait du Septième Etat Annuel.)

[illegible]

DIVIDENDES PAYÉS COMPTANT DANS L'ANNÉE.

Intérêts........Dix pour cent.
Primes........Trente-cinq pour cent.

ACTIF.

30 avril 1873........$1,000,[illegible]

Risques d'Incendie, de Rivières et de Mer aux Taux courants de Prime.

HARMON DOANE, Président.
MORRIS GREENWOOD, Vice-Président.
[illegible] FALFREY, Secrétaire.

DIRECTEURS : [illegible]

Avis est donné qu'en vertu de la Charte, un INTÉRÊT SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT sur le capital de la Compagnie, jusqu'au 31 octobre 1873, sera payé aux actionnaires SUR DEMANDE.

25 nov—PP H. DOANE, Président.

ETAT DE LA BANQUE DU CANAL — A LA — Clôture des affaires de vendredi, 21 novembre 1873.

RESSOURCES : [illegible]

PASSIF : [illegible]

Nous soussignés, officiers de la Banque du Canal, déclarons sous serment que nous croyons le tableau qui précède exact.

GEO. JONAS, Président.
CH. JUMONVILLE, Caissier.

Assermenté et signé par-devant moi, ce 21 novembre 1873. THEO. GUYOL, Notaire public.

Changement de Local.

C. CAVAROC & SON ont transféré leurs bureaux et leur magasin du No 3 Exchange Place au No 20, rue Decatur (Vieille-Levée), entre les rues Douane et Bienville. 30 oct—1m

PRIX DE VIENNE

LA MACHINE A COUDRE, A NAVETTE — DE — WILSON, A REMPORTÉ LA GRANDE MEDAILLE ET LA MEDAILLE D'HONNEUR POUR LA Meilleure Machine à Coudre

LES MACHINES A COUDRE LES MIEUX FAITES.

La Maison a obtenu en outre trois MEDAILLES CO-OPERATIVES POUR

Le meilleur jeu de harnais,
La meilleure selle,
La meilleure botte,
Le meilleur soulier,
Et le meilleur échantillon de couture de drap.

Aucune autre machine à coudre n'a reçu de prix pour sa valeur intrinsèque—ce que nous pouvons établir par des preuves qui se trouvent à nos bureaux. Les rapports qui disent le contraire sont faux.

Les machines se vendent payables tous les mois et à des conditions avantageuses.

SALLE DE VENTE : Au No. 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

A vendre, également, à Galveston, Texas, et à Memphis, Tenn. [illegible]

JOS. BRANDNER.

MARCHAND-TAILLEUR,

[illegible] rue Bourbon, entre Bienville et Conti. [illegible]

Marchandises de Faillites!

Marchandises de Faillites!

DE NOUVEAUX Avantages offerts aux Acheteurs de MARCHANDISES SECHES — AU MAGASIN DE —

J. TURCOTTE

158 . . Rue du Canal . . 158

Bâtisse Blanche,—Coin Baronne.

LUNDI, 24 courant, aura lieu l'ouverture d'un autre lot frais de 25 caisses de MARCHANDISES reçues par le dernier steamer et achetées à New York, au comptant, aux dernières ventes de faillite. Nous les vendrons, cette saison, à 50 cents à la piastre, mais au comptant seulement. Nous invitons nos clients et les planteurs qui sont en ville de s'arrêter chez nous avant de faire leurs achats ailleurs; ils y trouveront leur avantage.

Nous signalons à l'attention spéciale de tout le monde les articles suivants :

10 balles COTON longue soie, dûru à 7 1/2 cts, autrefois 12 1/2 cts;
10 caisses MOLLETONS entre à 10cts, autrefois 20 cts;
5 caisses COTON blanc 4-4, de la meilleure qualité, à 10 cts, autrefois 16 cts;
10 caisses des meilleures INDIENNES à 7 1/2 et 8 cts;
10 pièces POPELINES fines à 12 1/2 cts, valeur 25 cts;
10 caisses COTONS à draps, 10-4 plain, à 35 cts;
10 caisses COTON des Fruit of the Loom, à 14 1/2 cts;
4 caisses COTON Lonsdale, à 13 1/2 cts;
[illegible] douzaines véritables GANTS de peau de chevreau à 50 et 75 cts la paire;
COUVERTURES MOLLETON de grandeurs extra, à $4.50, valant $6;
1000 CHALES assortis;
20 pièces SOIERIES noires et en couleur;
FLANELLES, JEANS de Kentucky, COTONNADE, &c.

—Egalement—

100 pièces Articles de noir apportés.

Les personnes qui désirent faire des marchés extraordinaires dans les marchandises sèches doivent se présenter au magasin sans retard afin d'éviter la foule.

J. TURCOTTE, 158, rue du Canal. 16nov—1m—PP.

Liquidation ! Liquidation !!

L. H. RICHARD,

77 - - Rue de la Douane - - 77 COIN CHARTRES, AU PREMIER.

A L'HONNEUR d'annoncer à ses clients et aux marchands en général, qu'à dater de ce jour il est en vente de MARCHANDISES SECHES importées, y compris le stock d'été, devant arriver, sera vendu à des prix et conditions exceptionnels.

Liquidation positive du stock entier. 11 nov—1m—mar jeu dim

147--------147 rue du Canal.

ERLEBACH & CHARDEY, PROPRIÉTAIRES

du Fabrique magasin de ce genre qui soit au Sud et lequel est connu sous le nom de

THE ORIGINAL GREAT SOUTHERN DOLLAR STORE

FONDÉ EN OCTOBRE 1869.

IMMENSE ATTRACTION !

Marchandises valant $3, $4 et $5, Vendues à $1 seulement.

NOUS avons reçu un stock complet de Marchandises d'utilité, de valeur et de fantaisie du meilleur goût et d'un fini irréprochable, qui ont été spécialement choisies et importées pour notre grande réouverture.

Ces marchandises surpassent, sous tous les rapports, toutes celles offertes jusqu'à ce jour par le "Dollar $ ore" comme utilité, valeur, richesse et assortiment; et, malgré leur grande supériorité, nous offrons au public le choix de toutes ces marchandises à $1 seulement, rien au-dessus, rien au-dessous.

Nous donnons ci-après l'énumération d'une partie des articles composant notre immense stock :

VERRERIE de Bohême, GARNITURES de toilette, VERRE D'EAU, CABARETS, PORCELAINE de Chine, ARTICLES de Vienne, PORTEMONNAIES en vrai cuir de Russie, CEINTURES cuir de Russie, SACS de Dames, ALBUMS, BOITES à ouvrage, ALBUMS pour Musique, PUPITRES, TROUSSES de Voyage.

FOURRURES ! FOURRURES !

COLS et MANCHETTES pour Dames, toile et dentelle; MOUCHOIRS pour dames, toile et dentelle, et brodés; CORSETS français, CHEMISES, JUPONS, CALEÇONS, CAMISOLES et BAS.

Un très grand choix de CHAPEAUX GARNIS pour dames, demoiselles et enfants.

RUCHES du dernier genre, par pièces et à la yarde.

PARFUMERIE ET ARTICLES DE TOILETTE, Brosserie, Savons et Peignes, etc., etc.

Une grande variété de COUTEAUX de poche, COUTEAUX à dessert et de table, CANIFS, etc. Toute cette coutellerie est importée des meilleures manufactures anglaises.

CUILLERES et FOURCHETTES de table plaqué sur métal blanc; CUILLERES à thé, GOBELETS, CASSE-NOISETTES, ANNEAUX de serviettes, argentés sur métal blanc.

Notre rayon de Bijouterie ne laisse rien à désirer; le tout est en plaqué français : BROCHES et BOUCLES d'oreilles, BOUTONS de manchettes, COLLIERS avec MEDAILLONS;

Un beau choix de BRACELETS, PORTE-MOUCHOIRS, PORTE-PLUMES, CRAYONS, etc., etc., etc.

Tout un assortiment de JOUETS D'ENFANTS et d'ARTICLES DE JOUR DE L'AN.

ETAGERES pour salons, GLACES sur pied, ORNEMENTS, CRACHOIRS en porcelaine de Chine, LAMPES, TASSES et SOUCOUPES de fées.

Magnifiques STORES, pour fenêtres, à $1.50 la paire.

TABLEAUX Chromos et CAGES, etc., etc., et tous ces articles seront vendus indistinctement $1.00.

Nous faisons de grandes concessions aux marchands, et les ordres envoyés seront l'objet de notre attention particulière. Nous expédions les marchandises sur réception du mandat sur la Poste ou C. O. D., contre remboursement.

Demandez des Catalogues donnant l'énumération de tous les articles contenus dans notre établissement : ils vous seront envoyés gratis.

ERLEBACH & CHARDEY,

147, RUE DU CANAL,

P. O. Boîte No 798. Nouvelle-Orléans, Lne.

nous désirons informer le public que le magasin "The Original Dollar Store", fondé en 1869, n'a pas changé de local et qu'il est toujours au 147 de la rue du Canal, où nous attendons l'honneur de recevoir nos nombreux amis et clients. 16 nov—1m

HÉBERT & Cie,

50, Rue de Chartres (coin Bienville).

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

RÉDUCTION de 25 pour cent sur les prix des LIVRES CLASSIQUES ET RELIGIEUX; Une forte remise sera faite aux acheteurs à la douzaine.

Collection complète d'Ouvrages pour la jeunesse tels que :

LA BIBLIOTHEQUE ROSE (contes, romans et morales, etc.);

LA BIBLIOTHEQUE DES MERVEILLES (la science mise à la portée de tout le monde).

La collection complète des Ouvrages publiés par la maison MAME & FILS, de Tours—comprenant plus de 1500 volumes pour la jeunesse.

PLUMES, PORTE-PLUMES, PAPIERS ECOLIERS, ARDOISES, CRAYONS, &c., &c.

Assortiments complets de Romans demonstratifs auteurs français.

Collection de l'Encyclopédie Roret.

ARTS ET METIERS.

Reçu par la barque "Prince Napoléon", 20,000 rouleaux de PAPIERS PEINTS.

Aussi, par le steamer "Liberty", de Baltimore 25,000 rouleaux PAPIERS PEINTS américains, des meilleures fabriques,—le tout pour être vendu à des prix très réduits.

—Agents des journaux suivants :—

Le COURRIER DES ETATS-UNIS, New-York; le MESSAGER FRANCO-AMERICAIN, New York; l'ILLUSTRATION, le MONDE ILLUSTRE, le MONITEUR DE LA MODE, la MODE ILLUSTREE, et de tous les Journaux Français de Sciences, Modes, Littérature, etc., de Paris.

—Grand assortiment de—

REGISTRES, PAPIERS A LETTRES ET D'ARTICLES POUR BUREAUX.

STATIONERY.

Maison de commission à Paris, 12, rue Montigny, sous la direction de M. R. HÉBERT,

HÉBERT & Cie, 50, rue de Chartres, coin Bienville. 26 oct—3mPP 1 oom 1il et 2me M. J. D

MARCHANDISES NOUVELLES

T. MOREAU,

Coin Royale et Toulouse,

Vient de recevoir un assortiment nouveau de MARCHANDISES D'HIVER, — contenant les articles suivants : —

Gants :

GANTS de PEAU — GANTS de CASTOR — GANTS de LAINE — GANTS de DRAP — pour hommes, pour dames, fillettes et enfants.

Lainages :

MANTEAUX pour enfants; CHALES pour dames; NUBIAS, CAPELINES, ECHARPES FICHUS, CRAVATES, SORTIES DE THEATRE, GUETRES, BAS et CHAUSSONS laine pour enfants.

Parfumeries fines :

EAUX de COLOGNE, EAUX de TOILETTE, EAU de PARIS, SAVONS, HUILES, POUDRES, POMMADES, EXTRAITS, ROUGES et BLANCS de THEATRE, &c., &c., &c.

Articles d'hommes :

CHEMISES, FAUX COLS, CHAUSSETTES, CALEÇONS, GILETS de PEAU, CRAVATES, MOUCHOIRS, FOULARDS, BRETELLES, PARAPLUIES, CANNES, &c., &c., &c.

Articles pour dames :

PEIGNES - CHIGNONS écaille, haute nouveauté; FLEURS d'ECAILLE, BIJOUTERIE, EN-TOUT-CAS élégants, BAS FRANÇAIS, JARRETIERES, MERCERIES de toutes sortes, RUBANS, VELOURS, FRANGES, GALONS, PASSEMENTERIES, CORSETS, BOUTONS, CEINTURES, LAINES, &c., &c.

CHEVEUX DANGUY, de toutes longueurs et de toutes nuances. — L'attention des Coiffeurs est spécialement appelée sur cet assortiment de cheveux — Reçu également les FOURNITURES pour COIFFEURS.

EN DEBALLAGE !!

JOUETS D'ENFANTS, VELOCIPEDES ET VOITURES, PORCELAINES ET CRISTAUX, ARTICLES DE FANTAISIE.

PRIX DE CRISE, CHECKS certifiés pris au PAIR. 29 oct—3m PP

B. T. Walshe,

No 110......RUE DU CANAL......No 110 (Près de la rue St-Charles)

OFFRE, cette semaine, des assortiments complets d'articles pour messieurs— LINGE DE PEAU, CHEMISES, BONNETERIE, GARÇONS DE D'ENFANTS, en grande variété et importé nouvellement.

Le tout se vendra au plus bas prix du marché, au comptant.

Les acheteurs sont invités à venir examiner le Stock D'ARTICLES FRAIS D'HIVER, stock qui est plus considérable que d'habitude, ils ne sauraient manquer d'être satisfaits de la variété des genres et des prix.

B. T. WALSHE, No 110, rue du Canal.

N. B.—Les Checks certifiés sont considérés comme greenbacks, pour les marchandises, en paiement des [illegible] 2 nov—1m

AVIS.

MADAME VVE TARGET prévient ses amis et ses clients que, depuis son retour de France, elle a repris la direction de sa maison, et qu'elle continue de faire tous ses efforts pour conserver à son établissement la vogue méritée dont il jouit en Louisiane et même à l'étranger. 23nov—1m

Témoignage de Reconnaissance.

LES soussignés, ayant été radicalement guéris par M. JEAN VIDAL, des douleurs rhumatismales dont ils étaient atteints, croient devoir le remercier, par la voie des journaux, des soins qu'il leur a prodigués et, en même temps, constater l'efficacité de son remède.

Charles Tripoli, John Redevich, Charles Doljaret, J. George Zähe, Catherine Borthe, Mme Bernard, A. Marty.

P. S.—Plus de trois cents personnes radicalement guéries, seraient prêtes à produire des certificats authentiques, et leur nombre rend la publication impossible. 13 nov—1m

Cimetière de la Métairie.

Bureaux de l'Association du Cimetière de la Métairie.

Au No 37 de la rue Carondelet, NOUVELLE-ORLEANS, 9 novembre 1873.

Nous serons prêts, à dater du 15 du courant, à vendre des TERRAINS dans ce cimetière, qui sera bientôt fini et que nous invitons le public à venir voir.

Nous engageons les personnes qui désirent acheter des terrains à s'adresser soit au secrétaire, soit aux bureaux de la Compagnie, et à venir examiner la place du cimetière; celui-ci aura, dans ses limites, un magnifique chemin recouvert de plus de cinq milles, pour les voitures des propriétaires de terrains.

L'Association se propose d'améliorer et d'embellir le Cimetière de la Métairie de telle sorte qu'il n'y en aura pas de plus beau dans le pays.

Les prix des terrains, par pied de superficie, seront à peu près les mêmes que ceux des autres cimetières de la ville.

W. S. PIKE, Président de l'Association du Cimetière de la Métairie. 11 nov—1m—PP

Pour Bordeaux.

La barque française de 1ère classe STE. GENEVIEVE, capitaine Coquelin, partira sous peu.

Pour fret ou passage s'adresser à R. Y. HOPKINS, 12 nov 134 rue Commune.

La Laveuse à Vapeur Sherwood.

La Meilleure et la plus Economique.

CETTE laveuse, qui a remporté un premier prix, s'adapte facilement à une chaudière ou à une bouilloire. Elle est automatique, économise le savon, et épargne l'usure du linge. Elle n'exige l'emploi d'aucun acide ni d'aucun agent chimique. Prix, $5. On la donne à l'essai. Il en a été vendu plus de 400. Demandez des circulaires à A. Marty Granger, 116 rue Julia, coin Carondelet. 13 nov—1m

Compagnie d'Assurance TEUTONIA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No 111 de la rue Gravier,

Assure aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivières.

Actif........$[illegible]

A. HIMER BADER, Président.
CH. [illegible], Vice-Président.
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

DIRECTEURS : [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 25 NOV.—CLASSE No 280.

8 24 67 48 33 16 58 34 75 1 26 70 37

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public, et journellement dans les salons de la Compagnie.

[illegible] Commissaires, et 25 nov. 1873.

[illegible] Loterie [illegible]

121 RUE ROYALE, coin TOULOUSE 121.

Prêt sur gages.

A vendre à bas prix une quantité d'objets laissés pour compte, tels que : montres, chaînes, diamants et bijouterie assortie, et objets divers. 21 déc.—1m CHAS. PEYTART

MAISON J. GALINIER,

(101)........RUE ROYALE........(101)

OUVERTURE

des MARCHANDISES d'automne et d'hiver nouvellement importées de Paris.

Toutes les nouveautés en Modes et Fleurs.

J'appelle l'attention des dames sur le bel assortiment de mes CHAPEAUX modèles, choisis dans les premières maisons de Paris, et je les prie de vouloir bien venir en constater la variété et l'élégance. 11nov—1m M. J. D J. GALINIER.

Projet de Banque Française.

Le Comité général d'initiative invite la population française, ainsi que tous ceux qui désireraient coopérer à la fondation de cette Banque, à se réunir dimanche, 30 courant, à Midi, à la Loge de la Parfaite Union, rue des Remparts, entre Dumaine et St-Philippe, à l'effet d'entendre la lecture d'un projet de Charte et de Règlements.

[illegible list of names]

Bonne Occasion.

GROCERIE avec installations, à vendre pour cause de départ. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux coin Carondelet Walk et Villeré, Deuxième District. 25 nov—3t

Propriétés à vendre et à louer.

A Louer,

Une MAISON DOUBLE, rue Villeré, Nos 274 et 276, entre le Chemin du Bayou et la Esplanade, pouvant servir pour deux familles; le No 274 ayant trois chambres, cabinet, galerie sur le derrière, cuisine haute, cave et water works; le No 276, ayant cinq chambres, cabinet, galerie sur le derrière, cuisine haute, cave et water works, etc., etc.

S'adresser à J. M. SOUBIRAA, No 36 rue des Ursulines.

A vendre pour cause de maladie.

Une Grocerie située rue Poydras à la tête du marché Poydras. Ensemble le stock, installations, bail, etc. S'adresser à QUEYROUZE & BOIS, coin Bienville et Vieille Levée.

Si la dite grocerie n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 30 courant, elle sera offerte à l'encan à cette date par Mr. Toutant.

Magasin à Louer.

No. 9 EXCHANGE ALLEY, près de la rue Canal. S'adresser à la Banque d'Amérique. 21 nov

A VENDRE, POUR CAUSE DE DEPART.

La GROCERIE, bien achalandée, située à l'encoignure des rues Hospitalité et Amour (ou Remparts), dans le Troisième District. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux. 21 nov

A Louer—$30 seulement.

Possession immédiate - Une jolie maison basse, en parfait état, se composant de sept chambres, avec galerie sur le côté, gaz, cave, &c., située rue des Ursulines No 24, entre Villeré et Robertson. Prix $30 seulement. S'adresser, Passage de la Bourse No 6, entre Douane et Bienville, bureau de Placide J. Spear, à Frédéric Thomas. 20 nov

A Louer.

La maison située rue Bourgogne, No 276 entre l'Esplanade et Hôpital. S'adresser au bureau de M. P. J. Spear, au [illegible] près de la Bourse, No [illegible]. 11 nov

A Vendre,

A des Conditions Avantageuses.

LA GRANDE PENSION FRANÇAISE ET CAFÉ situés au Marché aux Poissons, à Galveston (Texas). Pour les conditions, s'adresser par lettres, à M. PHILIBERT, au coin des rues Strand et Vingtième, Galveston (Texas). 25 oct—1m

DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kells, DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, Bourbon, maison après la rue du Canal.

Extraction des dents, sans souffrance, moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote. [illegible]

Grande amélioration de la [illegible] du Dentiste [illegible]

J. A. CASADAVANT, D. D. S. CHIRURGIEN-DENTISTE.

No. 1, rue Rampart, Encoignure Canal.

Pose des DENTS artificielles sur une nouvelle base qui ressemble plus aux gencives, est plus saine, et mieux faite que la base vulcanisée. [illegible]

Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.

Venez voir la nouvelle base. 12nov

66 - - Rue Bienville - - 66 Encoignure Royale.

Le Dr L. SUPERE fils, Dentiste, [illegible]

Révolution ! Révolution !

[illegible]